



État... d'alerte !

Par Sébastien Crozier & Hélène Marcy

L'Assemblée Générale des actionnaires 2013 marquera vraisemblablement le **changement de raison sociale** de l'entreprise : [la 7^{ème} résolution proposée au vote des actionnaires](#) prévoit de remplacer la dénomination « France Télécom » par « Orange », effaçant définitivement le mot « France » jusque dans les listings de cotations boursières ... et la liste des entreprises du CAC40.

Dans le même temps, il est question d'un **nouveau désengagement de l'État** : après avoir siphonné les capacités financières de l'opérateur en maintenant une folle exigence sur les dividendes, son premier actionnaire pourrait prochainement se séparer d'une nouvelle part de ses titres.

Cession de 5% du capital...

Le 6 mai dernier, dans le cadre d'un séminaire gouvernemental, [le Président de la république a annoncé](#) un projet de plan d'investissements sur dix ans, concernant "le numérique, la transition énergétique, la santé, les grandes infrastructures et, d'une manière générale, les nouvelles technologies". La vente d'une partie des participations de l'État dans plusieurs grandes entreprises pourrait en constituer le financement... et France Télécom est dans la ligne de mire.

L'État français est toujours le premier actionnaire de France Télécom, avec près de 27% du capital, réparti entre l'Agence des Participations de l'État (APE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Et si ses titres rapportent

278 millions de dividendes à l'État (hors FSI) au titre de l'exercice 2012, [la cession de 5% du capital de l'entreprise pourrait lui permettre d'engranger près d'un milliard d'euros.](#)

... voire désengagement total de l'État ?

Valérie Pécresse (ancienne ministre du Budget de Nicolas Sarkozy, députée des Yvelines et membre de la Commission des finances) va beaucoup plus loin : dans le cadre de son groupe de réflexion « Le labo des idées », [elle propose que l'État vende l'intégralité de sa participation dans France Télécom « pour fibrer la France en 5 ans »](#). Les 5,5 milliards d'euros ainsi récoltés permettraient selon elle de couvrir le quart des 20 milliards d'euros prévus par François Hollande pour financer la couverture de 100% de la population en fibre optique sous 10 ans.

Capitalisation boursière en chute libre

Si on s'en tient aux règles de l'optimisation financière cependant, ce n'est pas le moment de vendre : le titre France Télécom a perdu 65% de sa valeur en 5 ans, dont 30% en 2012.

L'État porte une lourde responsabilité dans cette chute vertigineuse. Sous la précédente mandature, la régulation désastreuse du marché des télécommunications, focalisée sur la concurrence, s'est soldée par une baisse massive et brutale des tarifs et des marges suite à l'introduction début 2012 du 4^{ème} opérateur mobile.

28 milliards d'euros de dividendes en 10 ans

En parallèle, le versement de dividendes démentiels, soit disant destinés à fidéliser les actionnaires et à soutenir les cours de l'action, a eu exactement l'effet inverse. En ôtant à l'opérateur les capacités financières dont il avait besoin pour continuer de se désendetter et d'investir dans les réseaux de nouvelle génération, il a fait de France Télécom une valeur durablement baissière.

Répartition du capital de France Télécom

au 31/12/2012 - source : document de référence 2012

Flottant : 67,62%

dont

- particuliers : 7,1%

- investisseurs institutionnels : 60,6%,

répartis comme suit :

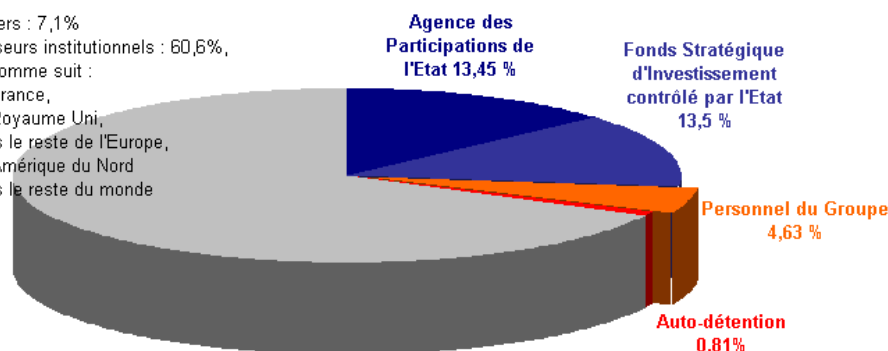
25% en France,

13% au Royaume Uni,

29% dans le reste de l'Europe,

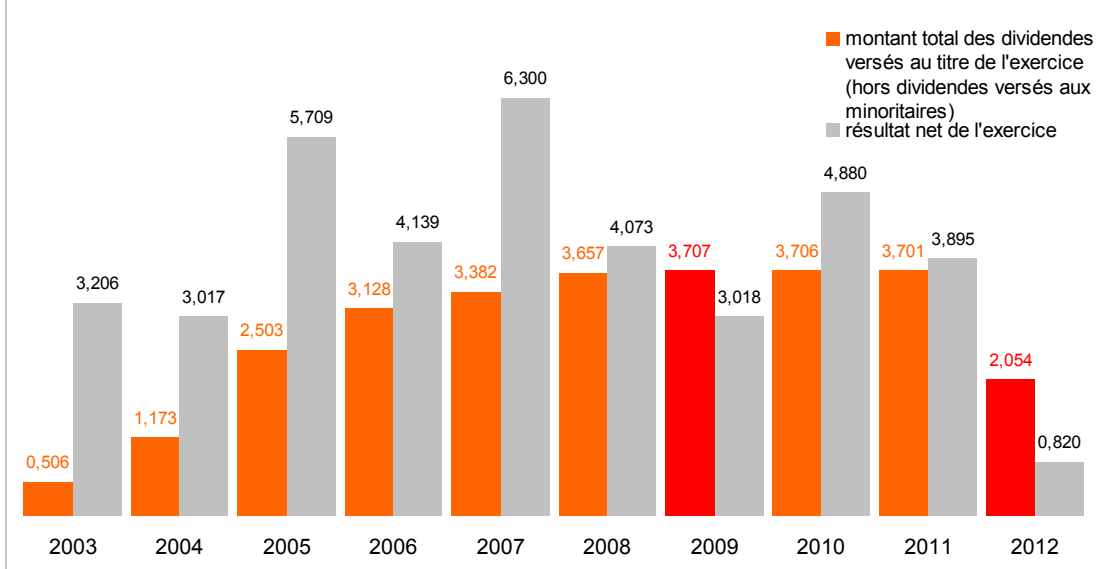
23% en Amérique du Nord

10% dans le reste du monde



En 10 ans, France Télécom a versé 27,5 milliards d'euros de dividende

source : documents de référence annuels - en milliards d'euros



En 10 ans, France Télécom a versé près de 28 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Plus que sa valorisation actuelle, 22 milliards d'euros... et presque autant que sa dette, de 31 milliards d'euros ([document de référence 2012, p. 335](#)).

Sur les 4 dernières années, le total des dividendes versés, incluant ceux versés aux minoritaires, est supérieur au résultat net consolidé de l'entreprise,

Et là, même le nouveau gouvernement est fautif : [en 2012, il aurait pu voter le dividende à 1 euro par action proposé par les personnels actionnaires](#), et marquer ainsi un changement de cap... Mais il n'en a rien fait, privilégiant l'alimentation du budget de l'État à la préservation des capacités d'investissement et de désendettement de France Télécom préconisée par des personnels plus raisonnables et clairs voyants que leur actionnaire principal.

L'État est puni ...

Lors de sa création, en 2009, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) a été doté de 20 milliards d'euros, dont 14 milliards en titres de participations et 6 milliards en liquidités. Valorisée à **6,37 milliards d'euros**, [la participation dans France Télécom représentait 45,5 % de la valeur des apports](#). La valeur d'incorporation de l'action France Télécom a été [dépréciée le 31 décembre 2012](#), passant de 16 à 9,20 euros. La provision pour dépréciation, de près de 2,5 milliards d'euros, impacte la toute nouvelle Banque Publique d'Investissement (BPI),

mais son Directeur Général, Nicolas Dufourcq (ex Wanadoo) [a déclaré en avril 2013](#) « S'agissant des cessions, le FSI s'est allégé en 2013 dans des participations cotées dont il a hérité à sa création en 2009, mais il n'a pas encore vocation à céder les lignes acquises depuis cette date. Il n'y a que la ligne France Télécom qui ne bougera pas. »

...mais la pérennité de l'entreprise est en jeu

Si le propos rassure face aux propositions de désengagement total de l'État, il n'en reste pas moins que les marges de manœuvre de l'entreprise sont très amoindries, au moment même où elle devrait déployer le très haut débit fixe et mobile pour tenter de restaurer tant soit peu ses marges...

Plan Partageons

Le grand plongeon !

Par Patrice Brunet & Hélène Marcy

133 actions pour tous ?

Le 27 juillet 2011, le Conseil d'Administration de France Télécom a arrêté les modalités du plan « Partageons », autorisé par la 21^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2009. Il s'inscrit dans le projet « Conquêtes 2015 », lancé le 5 juillet 2010, et prévoit que chaque collaborateur travaillant dans l'une des sociétés participantes au 1^{er} juin 2011, se verra attribuer un nombre identique

d'actions (ou une compensation monétaire équivalente en fonction du pays). L'attribution est prévue au 27 juillet 2015. En France, chaque collaborateur pourrait ainsi bénéficier de 133 actions gratuites, près de 20 millions d'actions étant dédiées à ce plan.

Un piège fatal : la condition de performance du cash-flow opérationnel

Pour que l'attribution ait lieu, l'entreprise doit atteindre un cash-flow opérationnel cumulé (EBITDA - CAPEX) de 27 milliards d'euros, hors éléments exceptionnels, pour la période 2011 à 2013. S'il n'est pas atteint, les actions ne seront pas distribuées.

Dès le lancement du plan, [l'ADEAS et la CFE-CGC/UNSA ont dénoncé un objectif qui pousse l'entreprise à baisser ses investissements, au détriment de sa pérennité, mais qui permet également, si l'objectif n'est pas atteint, d'alléger les provisions pour charges, et donc d'améliorer les résultats présentés aux marchés financiers.](#)

La rétribution des personnels sert, une fois de plus, de variable d'ajustement.

L'objectif ne sera pas atteint

Si le cash-flow opérationnel a dépassé l'objectif en 2011, atteignant 9,3 Milliards d'euros, il s'est replié à 8 Milliards d'euros en 2012. Pour atteindre l'objectif du plan « Partageons », il faudrait donc dégager près de 10 Milliards d'euros de cash-flow opérationnel sur l'exercice 2013.

Mission impossible dans le contexte de baisse du chiffre d'affaires et des marges induit par l'arrivée du 4^{ème} opérateur mobile sur le marché français et la situation économique qui diminue le pouvoir d'achat des consommateurs dans toute l'Europe.

15 millions d'actions rachetées en pure perte !

[Dès juillet 2011](#), la CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS avaient demandé que les actions nécessaires à ce plan « Partageons » soient rachetées en pure perte.

geons » fassent l'objet d'émissions nouvelles à l'issue du plan, et non d'un rachat de titres sur le marché, toujours beaucoup plus coûteux.

Néanmoins, entre le 9 août et le 30 septembre 2011, l'entreprise a procédé à plusieurs rachats d'actions successifs, plus de 15 millions de titres, pour un montant total de 185 millions d'euros... sans compter les frais financiers associés, l'entreprise s'endettant pour effectuer ces achats... dont la valeur boursière n'est plus, au cours de l'action du 7 mai 2013, que de 125 millions d'euros ! **60 millions d'euros se sont ainsi évaporés !!!**

Gonflement artificiel des résultats 2013

A la clôture de l'exercice 2013, les objectifs du plan ne seront pas atteints, et les provisions passées en prévision du versement de près de 20 millions d'actions au personnel seront annulées. L'indicateur qui sert de base au versement des dividendes en sera revalorisé d'autant, et permettra d'atteindre les résultats annoncés à la communauté financière.

L'exercice 2013 de France Télécom sortira en conséquence renforcé de l'échec du plan « Partageons ». Beau résultat !

Que deviendront les actions rachetées par l'entreprise ?

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS proposent d'utiliser une partie des titres pour solder le litige « Orange Success 2007 ». La décision du Conseil d'État, obtenue suite à notre action conjointe, n'a en effet jamais été suivie d'effet, et les 33 000 collaborateurs du Groupe qui auraient dû recevoir 188 actions chacun n'en ont reçu que 29, au mépris de la loi, et sans aucune autre forme de compensation.

Nouvelle offre au personnel ?

Si l'État cède une partie du capital qu'il détient, conformément aux lois de privatisation de France Télécom, il devra réserver 11% des actions cédées aux personnels de l'entreprise et procéder à une nouvelle ORP (offre réservée au personnel).

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS exigent que le litige « Orange Success 2007 » soit soldé avant toute nouvelle opération.

Actionnariat salariés

Sois belle et tais-toi !

*Par Patrice Brunet,
Président de l'ADEAS*

Les actions France Télécom détenues par le personnel du Groupe (4,63% du capital fin 2012) sont pour l'essentiel logées dans le fonds France Télécom Actions du PEG. L'expression des personnels actionnaires, notamment à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de France Télécom, est donc portée par le Conseil de Surveillance de ce fonds.

2012 : les personnels actionnaires proposent la baisse du dividende

En 2012, pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, [les personnels actionnaires ont pu soumettre au vote de l'AG une résolution proposant le dividende à 1 € par action](#), au lieu de 1,40 € proposé par le Conseil d'Administration. A la surprise des observateurs, cette résolution [avait recueilli 15% des suffrages](#), soit plus de 3 fois le poids des personnels actionnaires.

2013 : virage à 180 degrés

[Le 4 mars 2013](#), la Direction fait savoir aux organisations syndicales qu'elle revient aux pratiques de l'ère Lombard, contraires à la Directive européenne [2007/36/CE](#) et aux [recommandations de l'AMF](#), et qu'elle donnera instruction aux représentants de la Direction de prendre part à tous les votes du Conseil de Surveillance, en particulier lors de la séance du 3 avril préparant l'AG des actionnaires de France Télécom.

Résolutions des personnels actionnaires enterrées

Les 11 projets de résolution proposés par les représentants du personnel actionnaire ont été balayés par le vote de la Direction, y compris les 3 résolutions qui recueillaient la majorité voire l'unanimité du côté des organisations syndicales :

- **Suppression du versement du solde du dividende au titre de l'exercice 2012.** Pour tenir compte de la baisse sévère du résultat net, les représentants des personnels ac-

tionnaires souhaitaient proposer de s'en tenir à l'acompte de 0,58 € versé en septembre 2012.

- **Prime de fidélité de 10% du dividende pour les actionnaires inscrits au nominatif** depuis plus de 24 mois et ne dépassant pas 0,5% du capital, afin de privilégier les actionnaires stables au détriment des spéculateurs.
- **Suppression du droit du Conseil d'Administration à décider du versement d'un acompte sur dividende**, afin de rendre la main à l'AG des actionnaires pour le choix de l'affectation du résultat. Une telle mesure rendrait notamment possible la suspension du versement de dividende si les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Au regard de l'entrave constatée sur le vote de ces résolutions, la CFE-CGC/UNSA se réserve le droit de saisir les autorités judiciaires.

La Direction s'est également opposée aux 2 résolutions visant à prendre en compte les préconisations du Président de la République concernant l'encadrement de la rémunération des dirigeants et leur soumission à un avis consultatif de l'AG des actionnaires.

Conseil de surveillance manipulé

Le Conseil de surveillance devait également s'exprimer sur les 22 résolutions proposées par le Conseil d'Administration de France Télécom, que vous pouvez retrouver [page 18 de l'avis de convocation à l'AG](#). En prenant part à tous les votes, la Direction réussit à faire croire à l'AG des actionnaires que les personnels ont validé toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. En réalité, il lui suffit de s'assurer du soutien d'une seule organisation syndicale pour arriver à ses fins. Il s'en trouve malheureusement toujours une pour accepter la compromission. [Cette année, c'est FO qui s'y colle !](#)

Questions écrites censurées

Les représentants du personnel avaient proposé de soumettre 18 questions écrites, auxquelles la Direction de l'entreprise est tenue de répondre lors de l'Assemblée Générale. **Seules 7 questions, regroupées en 4 thèmes, pourront finalement être posées au nom des personnels actionnaires.** Pour obtenir ce résultat, la

Direction n'a pas pris part au vote, mais elle a manipulé les résultats, considérant les abstentions comme des votes négatifs !

Les questions retenues :

- **Présence du Groupe en Espagne** : quel est le montant des investissements consentis pour l'acquisition et le développement des activités, ainsi que leur contribution aux résultats du Groupe depuis l'acquisition en mai 2005 de la société Amena (par année et en cumulé) ? Est-ce que ces opérations ont été profitables pour les actionnaires ?
- **Présence du Groupe à l'étranger** : liste, montant et résultats des cessions de filiales hors zone euro d'un montant supérieur à 100 millions d'euros qui ont eu lieu par le passé ?
- Quel a été le prix d'acquisition de la **marque Orange** et quelle est sa durée d'exploitation prévisible ?
- **Orange Success** : Par une décision de novembre 2011, le Conseil d'État a annulé l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi dans le cadre de l'offre réservée au personnel du Groupe appelée « Orange Success 2007 » : le préjudice individuel est estimé, sur la base de 33 000 salariés, à un minimum de 1 000 euros par salarié sur la base d'une répartition redressée conformément à la loi. En raison des résultats publiés, il est fort probable qu'en décembre 2013 la condition de performance fixée dans le plan d'attribution gratuite d'actions « Partageons » ne sera pas atteinte. Les actions déjà acquises via le programme de rachat d'actions pourraient-elles être utilisées comme un moyen de régler le préjudice estimé

sur l'opération « Orange Success 2007 » ?

L'ADEAS pose 3 questions écrites...

Devenue actionnaire de l'ensemble des opérateurs de télécommunications français, et donc de France Télécom-Orange, l'ADEAS posera, au nom des personnels actionnaires, les questions qu'elle avait proposées, avec la CFE-CGC/UNSA, au Conseil de Surveillance.

- Quel est le montant de la retraite supplémentaire (ou retraite chapeau) dont bénéficie Monsieur Didier Lombard ? Quel montant lui a été versé à ce titre en 2011 et en 2012 ?
- Monsieur Didier Lombard a été mis en examen le 4 juillet 2012, après avoir quitté l'entreprise, mais au titre de sa mission de mandataire social de France Télécom. Qui paie sa défense pénale ? A quel titre et dans quel cadre juridique ? Quelle charge financière cela représente-t-il pour l'entreprise ?
- Même question concernant Messieurs Wenes et Barberot, également mis en examen dans le même cadre.

...vous pouvez poser les vôtres

Jusqu'au **mercredi 22 mai, minuit, heure de Paris**, chaque actionnaire peut adresser ses questions par lettre recommandée avec avis de réception, au Président du Conseil d'administration, 78, rue Olivier de Serres, 75505 Paris cedex 15, ou à l'adresse électronique suivante : assemblee.generale@orange.com, accompagnées, pour les titulaires d'actions détenues au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Attention, seules les actions que vous détenez au nominatif pur (comme cel-

les reçues dans le cadre de l'opération « NEXT Reward », gérées par la BNP Paribas) vous permettent de participer à l'AG, de poser des questions écrites et de prendre part au vote des résolutions.

En pratique

Comme chaque année, l'ADEAS propose un décryptage des résolutions soumises au vote des actionnaires, et les infos pratiques pour participer au vote, que les abonnés à cette lettre ont déjà reçues, [à retrouver sur son blog](#).

Quel avenir pour la gouvernance des fonds ?

Pour libérer les personnels actionnaires de la tutelle de la Direction, la CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS vont demander l'application des recommandations de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

La Direction refuse de s'en tenir aux solutions simples qui pourraient être immédiatement mises en œuvre dans les Conseils de surveillance : elle pourrait tout simplement ne pas prendre part aux votes, ou laisser la prépondérance à la voix du Président du Conseil de surveillance, qui est un représentant des personnels, lorsqu'il y a égalité des voix.

Nous nous acheminons donc probablement vers une élection des représentants du personnel actionnaire par les porteurs de parts.

La CFE-CGC/UNSA veillera à ce que l'organisation de telles élections soit conforme au droit, et que la majorité des droits de vote dans les futurs Conseils de surveillance revienne réellement aux représentants des personnels (ou anciens personnels) actionnaires. L'ADEAS présentera évidemment des candidats à vos suffrages.

Cadres et non cadres, toutes vos lettres et plus d'infos :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Lettre éditée en partenariat avec :

ADEAS 
Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom - Orange

Retrouvez ses analyses et conseils pratiques :

www.adeas-ftgroup.org/

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Sébastien CROZIER

06 86 27 32 72

Patrice SEURIN

06 86 48 05 96

Claude RUGET

06 70 27 89 03

Élisabeth RIVIER

06 30 54 49 86

Lettre éditée par le syndicat CFE-CGC du Groupe France Télécom - Orange, et diffusée par les différentes sections syndicales, en partenariat avec l'ADEAS

Responsable de la publication :

Sébastien Crozier

Secrétariat de rédaction :

Frédérique Limido-Milesi

Photo bannière :

www.public-domain-image.com

Pour vous abonner gratuitement :

info@cfecgc-uns-ft-orange.org

Retrouvez la **version électronique** de cette lettre avec les liens cliquables sur : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/tracts-et-publications/>